

DELIBERATION N° 02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme RAVON

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

A ce titre, il est proposé de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet, pour permettre de recruter un agent actuellement non titulaire en poste dans le service des gardiens depuis le 02 mai 2015.

Il aura pour missions, sous le contrôle d'un responsable de service, d'effectuer l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux de la collectivité, l'accueil des associations et du public, et veiller au bon fonctionnement des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.).

La déclaration de vacance d'emploi sera réalisée auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er mai 2017;
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.